

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 379 Mardi 9 Juillet 2019 – Téléphonique

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

**Membre Invité :** Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral,

**Membre du BEX excusé :** Caroline JEHL, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 00

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances	Prochain BEx : 18 juillet 2019 à 18 h (Distanciel) La réforme de la politique de titre et d'adhésion à la FFCK sera présentée à l'occasion de l'AG du mois d'avril 2020. En conséquence l'assemblée générale envisagée le 7 septembre est annulée.

<b>DECISIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Politique de titres	<p>La politique de titres est une partie importante de notre projet fédéral. Cette nouvelle politique de titres et d'adhésions nécessite de la préparation et de la communication. Le Bureau Exécutif souhaite remercier le service pour le très gros travail effectué sur cette réforme des titres et des adhésions. Il s'agit un projet ambitieux, en partant de l'enquête effectuée par l'IFOP, puis des entretiens avec les partenaires de la Fédération. Nous avons ensuite organisé des ateliers d'échanges avec des Comités Régionaux et des consultations ciblées sur certains Clubs. Enfin, un atelier avec des experts extérieurs à la FFCK nous a permis de compléter cette étude.</p> <p>L'objectif est de revenir à une seule licence mais avec des options de temporalité (journalière, trimestrielle, annuelle), des options d'assurance, de compétition ou non, de pratique du Canoë Kayak et des Sports de Pagaie ou non, d'accès à la licence par une structure ou en direct par une Marketplace.</p> <p>Le BEx en accord avec le Conseil Fédéral, avait envisagé une Assemblée Générale le 7 septembre pour valider un nouveau système mais sur cette réunion, le BEx à l'unanimité, décide d'annuler cette A.G. et de repousser la présentation de ce projet, lors de l'Assemblée Général du mois d'avril, pour une mise en place en 2021. La Licence Canoë Plus a presque trente ans et les évolutions demandent des explications et de la concertation. Il nous semble important de pouvoir présenter ce projet dans les Assemblées Générales des Organes Déconcentrés de l'automne à la mi-mars. C'est surtout la nécessité de permettre à toutes les instances (Clubs, Structures),</p>

	<p>de pouvoir se l'approprier et de l'amender avant de le mettre en place. Quelques petits ajustements restent nécessaires à la marge mais les modifications des statuts, du Règlement intérieur sont prêtes.</p> <p>Il nous faut aussi par ailleurs préparer les évolutions du système d'information avec notre partenaire Orange Business System.</p> <p>Une expérimentation pourrait toutefois être proposée dès 2020 avant le déploiement total en 2021.</p>
2. Financement des pôles espoirs	<p>L'avis du BEx est sollicité sur la suite à donner à une demande de financement d'un pôle espoir :</p> <p>Les Pôles Espoirs sont un élément important du PPF – projet de performance fédéral- 2017-2020, en ce sens qu'il permet l'accession de nos athlètes au haut niveau. Leur fonctionnement et le financement relèvent cependant des Comités Régionaux.</p> <p>En conséquence, le siège ne peut s'engager dans le financement de ces structures.</p> <p>En revanche, le BEx soutiendra les demandes auprès des collectivités. Par ailleurs le Président fédéral reste à la disposition des CRCK pour rencontrer les élus des collectivités afin d'obtenir un accompagnement financier plus important de celles-ci.</p> <p>Cette situation pourrait évoluer dans le cadre du PPF 2020-2024 avec les réflexions et les expérimentations en cours sur les continuums de performance.</p>
5. Demande d'avance de trésorerie CRCK	<p>Une demande d'avance de trésorerie de 5 000 € a été transmise au Président Fédéral, par un CRCK.</p> <p>Le BEx accorde ce prêt à titre gratuit, en raison du retard de l'attribution de l'Ex-CNDS. Une convention sera signée avec un remboursement prévu avant la fin de l'année 2019 (1<sup>er</sup> octobre 2019).</p>
6. Course en Ligne	<p>Le Président de la CNA Course en Ligne-Marathon-Paracanoë, demande la nomination de Thierry DUBUT comme chargé de mission au sein de la CNA CEL, pour assurer la Gestion du calendrier, suite à la démission de Benoit BELLICAUD.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
7. Demande ANS	<p>Une demande supplémentaire a été effectuée pour un achat de matériel auprès de l'Agence Nationale du Sport. Cette demande fait suite à un appel à projets, suite à une récapitulation du matériel des Equipe de France. Cette demande ne garantit absolument pas l'attribution de sommes supplémentaires.</p> <p>→ Le BEx valide le dossier de demande de subvention équipement auprès de l'ANS – Agence Nationale du Sport -</p>

<b>ETUDES du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Championnats de France CEL 2020	Suite au désistement du Club de Boulogne-Sur-Mer, en raison de l'envasement de leur bassin, le Comité Régional de Haut de France décline l'organisation de ce Championnat de France en 2020.

<p>2. Projet de « Maison du canoë Kayak et des Sports de Pagaie »</p>	<p>Une réunion avec l'architecte, a eu lieu le 4 juillet. Le projet présenté comporte plusieurs phases ou scénarii dont le premier niveau correspond aux besoins minimum de la FFCK jusqu'à un niveau 5 incluant des espaces moins prioritaires.</p> <p>Sur la question de la dénomination il est rappelé qu'il s'agit du projet de construction de la « Maison du canoë kayak et des sports de pagaie »</p> <p>A l'issue de cette rencontre il est convenu que la FFCK vérifie et réajuste les surfaces et des scénarii envisagés afin de les transmettre à l'architecte pour finaliser l'étude de faisabilité dans le courant du mois de juillet. Le principe de bureaux individuels pour les responsables de services et de plateaux en Open-space pour chacun des services est arrêté, complété par des bureaux particuliers en accès libre, des espaces de confidentialité pour réaliser des mini-réunions et des conférences téléphoniques, des salles de réunion, l'accueil, la restauration pour les personnels et les besoins communs. etc. Un concours d'Architecte aura lieu pour définir la forme et l'implantation du bâtiment. L'objectif est pour l'instant d'arrêter les surfaces ainsi que de définir les liens fonctionnels entre les services.</p> <p>Il a été par ailleurs proposé à la FFCK de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage –AMO- pour un accompagnement à la réalisation de ce projet.</p> <p>Le calendrier prévisionnel proposé par l'architecte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici 12/2019 : réalisation de l'étude de faisabilité et validation du projet</li> <li>• Déc 2019 à mars 2020 : consultation programmation</li> <li>• Mars 2020 à juillet 2020 : programmation</li> <li>• Août 2020 à Nov 2020 : concours de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Nov 2020 à Mai 2021 : Etudes de conception</li> <li>• Mai 2021 à Oct 2020 : consultation des entreprises de construction</li> <li>• Oct 2021 à déc 2021 préparation des travaux de construction</li> <li>• Déc 2021 à fév 2023 travaux de construction</li> <li>• Fév 2023 : livraison</li> <li>• Mars 2023 : Déménagement FFCK</li> </ul> <p>Le terrain :</p> <p>Pour information, le conseil municipal de Vaires-Sur-Marne réuni le 25 juin a voté à l'unanimité la vente à la FFCK du terrain de 3102m2 pour un montant de 215 000 euros. Il a par ailleurs été convenu qu'elle réalise les études de sol et la mise à niveau du sol en évacuant la terre entreposée sur le terrain.</p>
<p>3. Point sur les conférences territoriales</p>	<p>La FFCK assure la gestion des crédits ex-CNDS nommés « financement PSF », en 2019, comme vingt-neuf fédérations pilotes. L'année prochaine, toutes les Fédérations seront sur ce modèle.</p> <p>Des référents territoriaux ont été nommés par chaque CRCK et ont été en charge de la mise en place décentralisée de cette gestion en 2019, appuyés par une cellule nationale qui coordonne et assure la relation avec l'Agence Nationale du Sport, l'application des règles définies par le BEX de la FFCK et le suivi technique de la plateforme lecompteasso.</p> <p>La campagne a été ouverte pendant 3 semaines et les réponses des porteurs de projet se répartissent ainsi :</p>

	<p>- 272 structures demandeuses contre 289 (16 CRCK, 58 CDCK, 215 clubs) en 2018</p> <p>- 2 279 901 € d'aides demandées contre 1 289 257 € accordé en 2018</p> <p>Les Conférences Territoriales ont été programmées entre le 18 juin et le 05 juillet. La FFCK transmettra les demandes de crédits par structure au plus tard le 31 juillet. L'enveloppe 2019 pour l'ensemble des structures affiliées et déconcentrées de la FFCK est égale à la somme de 2018 sur laquelle, une retenue de 1% a été déduite (décision de l'Agence Nationale du Sport).</p> <p>Il reste deux Conférences Territoriales à réunir, avec la Guadeloupe à effectuer pendant les Championnats de France de Course en Ligne et celle de la Nouvelle Calédonie. Tout doit être fini pour le 16 juillet.</p> <p>Le BEx du 18 juillet validera l'ensemble des dossiers du PSF.</p> <p>Il sera important de bien préparer la campagne 2020, pour préciser les critères d'attribution en fonction d'indicateurs et des axes retenus. Ce sera l'objet notamment du prochain conseil des territoires et du développement prévu début décembre. Le principe de la Conférence Territoriale des Sports de Pagaie donne de la lisibilité sur le rôle des Organes Déconcentrés.</p>
<p>4. Site Internet</p>	<p>Le nouveau Site Officiel Internet a été mis en ligne, le 2 juillet 2019. Beaucoup de choses manquent encore, même si certaines corrections ont été faites. Le suivi des Commissions transversales (Corps-Arbitral, Médicale, Loisir, Jeune, Pagaie Santé, Espaces-Sites-Itinéraires et Développement Durable) n'apparaît pas sur la nouvelle mouture et plus particulièrement, la mise à jour des notifications des Commissions de Discipline de première instance et d'appel, conformément au Règlement Intérieur Fédéral.</p> <p>Les derniers Comptes-Rendus des réunions du Bureau Exécutif, du Conseil Fédéral et des Assemblées Générales sont aussi à ajouter. Enfin, quelques pages restent blanches et le passage sur smartphone semble poser chez certains quelques difficultés de lecture et de manipulation.</p> <p>Le Bex attire l'attention lors des migrations sur le fait qu'une attention particulière doit être apportée à la communication en amont de cette migration. Enfin il souhaite que tout soit mis en œuvre afin de finaliser cette migration.</p>
<p>5. Communication</p>	<p>Devant les difficultés liées à la gestion centralisée par les services du siège des outils de communication (kit de communication kakémonos, banderoles, flammes etc..) pour les manifestations nationales, il est demandé à la Centrale d'Achat d'envisager une mise au catalogue, d'un kit de communication pour les Organes Déconcentrés ou pour les Clubs qui le souhaitent.</p> <p>Un appel pour une commande groupée, pourrait ainsi être lancé dans les mois prochains.</p>

**INFORMATION du BUREAU EXECUTIF**

<p>1. Suivi Convention Pagaie Blanche</p>	<p><u>Chiffres au 05 juillet 2019 :</u> 313 conventions demandées par les structures (282 au précédent BEX) 242 conventions ont été signées par les deux parties. D'autres conventions sont en cours de traitement. Les relances indiquées lors du précédent BEX, ont été faites par le service.</p>
<p>2. Adhésions des Structures</p>	<p><u>Chiffres au 27 juin 2019 :</u> 725 structures en 2019 pour 724 pour 2018, à la même date.</p>
<p>3. Point « Licences »</p>	<p><u>Chiffres au 09 juillet 2019 :</u> Le total de licence est de 41 898 soit 72% du total de 2018 avec une progression en nombre de licenciés et en Chiffre d'Affaires. La répartition est de 36% chez les dames et 64% chez les hommes. Le nombre de Licence Canoë Plus est de 26 536 licences. Concernant la saisie des licences pagaies blanches, la Fédération compte à ce jour 12 922 licences (20 000 budgétées en 2019). La répartition par âge est de 15 304 Vétérans, 6 036 Seniors, 2 099 Juniors, 3712 Cadets, 5164 Minimes, 5435 Benjamins, 4148 poussins (total adulte de 21 340 licences, total jeunes de 20 558 licences).</p>

Fin du BEX à 22 h 25

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

